

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 13 septembre 2019 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 12 juillet 2019.

2. COMPTES 2018 – DÉCISION DE LA TUTELLE – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 23 juillet 2019 approuvant les comptes de la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2018.

3. ASSISTANCE ET SECOURS EN ZONE FRONTALIÈRE - ACCORD FRANCE-BELGIQUE – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de l'arrangement administratif signé le 18 juillet 2019 par le Ministre de la sécurité et de l'intérieur du Royaume de Belgique et le Ministre de l'intérieur de la République française.

4. AIDE ADÉQUATE LA PLUS RAPIDE – CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA ZONE NAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la convention de collaboration opérationnelle dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide, entre la zone NAGE et la zone DINAPHI ; De charger le Collège de zone de signer cette convention et de charger le Commandant de zone d'informer le personnel opérationnel adéquat.

5. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE RADIOS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/030 et le montant estimé du marché "achat de matériel de télécommunication" (25 appareils), qui s'élève à € 23.000,00 hors TVA ou € 27.830,00, TVA comprise ; De conclure le marché par l'accord-cadre de la société ASTRID ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

6. POSTE DE VRESSE – RÉPARATION MOTEUR AMBULANCE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord le remplacement du moteur de l'ambulance du poste de Alle selon le devis du concessionnaire Mercedes Dinant Etoile d'un montant 10.423,69€ TTC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/745-98.

7. POSTE DE VRESSE – RÉPARATION NACELLE ÉCHELLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord la réparation de la nacelle du véhicule auto-échelle du poste de Alle selon le devis du concessionnaire DL service d'un montant de 8.336,90€ TTC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/745-98.

8. SURVEILLANCE DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS – FRAIS À CHARGE DE L'EMPLOYEUR

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de considérer comme temps de travail, dans le cadre de l'évaluation de santé des membres du personnel par la médecine du travail conformément à l'article I.4-11, §1^{er} du Code du bien-être, le temps nécessaires aux examens prévus sur le lieu de convocation ainsi que le temps de déplacement de l'agent depuis son domicile jusqu'au lieu indiqué dans sa convocation avec son véhicule personnel ; De participer aux frais de déplacement du membre du personnel conformément à l'arrêté royal du 13 juillet 2017 fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale et à la circulaire n° 673 adaptant le montant à partir du 1^{er} juillet 2019, à savoir 0,3563 € par kilomètre parcouru ; De calculer le nombre de kilomètres parcourus en prenant en considération la distance la plus courte entre le domicile du travailleur et le lieu indiqué dans la convocation ; cette distance est calculée par le logiciel en ligne Via Michelin (<https://fr.viamichelin.be>) ; D'adapter le montant du remboursement chaque année, en fonction de la nouvelle circulaire publiée au moniteur avant le 1^{er} juillet ; De charger le Collège de zone de l'application de la présente décision et d'informer les travailleurs sur les modalités pratiques.

9. PERSONNEL ADMINISTRATIF – RECRUTEMENT D'UN INFORMATICIEN – VACANCE D'EMPLOI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacant un emploi d'informaticien bachelier au grade B1 à partir du 1^{er} octobre 2019 ; De marquer son accord sur le profil de fonction qui restera annexé à la présente décision ; D'inviter le Collège de zone à lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – LIEUTENANT PROFESSIONNEL – VACANCE D'EMPLOI ET RECRUTEMENT PAR PROFESSIONNALISATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacant 1 poste de lieutenant professionnel au sein de la zone de secours DINAPHI, à pourvoir par professionnalisation ; D'approuver le règlement suivant relatif à l'épreuve de professionnalisation de lieutenant et à la composition du jury :

- 1) L'épreuve de professionnalisation de lieutenant est composée de 3 épreuves :

- Épreuve écrite : questions de mise en situation
- Épreuve orale : entretien libre.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à chaque épreuve, pour être admis à l'épreuve suivante et, 60% au total des épreuves pour être considéré comme lauréat.

2) Le jury est composé comme suit :

- 1 membre de l'Etat-Major de la zone DINAPHI
- 2 membres de l'Etat-Major d'autres zones de secours
- 1 membre du Collège de zone
- La Directrice administrative ou son délégué

De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais et de pourvoir aux postes de membres du jury tel que décidé à l'article 3.

11. RATIFICATION DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DU 30/08/2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier la décision suivante prise par le Collège 30 août 2019 :

a) Réparation en urgence pompe Gedinne

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la réparation du véhicule Unimog de Philipeville selon le devis de la société Unitrac, pour un montant de 4.730,08 € TVAC et d'en informer le Conseil de Zone pour ratification de la décision.

11.A. DIVERS – ZONES DE SECOURS ET PROVINCE

Le Conseiller provincial Jean-Marie CHEFFERT apporte des informations concernant le projet de reprise des zones de secours par les provinces. Ce point ne fait l'objet d'aucune décision.

A huis los

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AGENT PROFESSIONNEL DINANT – ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser un agent opérationnel à poursuivre l'exercice d'une activité complémentaire, pour une durée de 4 ans.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AGENT PROFESSIONNEL YVOIR – ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser un agent opérationnel à poursuivre l'exercice d'une activité complémentaire, pour une durée de 4 ans.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder à la nomination à titre effectif, pour une durée de 6 ans, d'un sapeur-pompier volontaire à la date anniversaire de son engagement, soit le 1^{er} septembre 2019.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – CAPORAL VOLONTAIRE – MOBILITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de mobilité dans le même grade au poste de Vresse-sur-Semois, à la date du 1^{er} octobre 2019 et pour une durée de 3 mois, un caporal volontaire.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – POSTE DE ROCHEFORT - DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un caporal volontaire du Poste de Rochefort, à la date du 1^{er} septembre 2019.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – POSTE DE GEDINNE - DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un sapeur-pompier volontaire du Poste de Gedinne, à la date du 30 juillet 2019.

18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEURS-POMPIERS ET SECOURISTES-AMBULANCIERS - DÉMISSIONS D'OFFICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder, au scrutin secret, à la démission d'office de 4 agents opérationnels volontaires avec effet immédiat, dont 3 pompiers et un ambulancier non-pompier.

19. DIVERS – CASERNE DE BEAURAING

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de solliciter, pour la prochaine réunion, un dossier complet présentant les points de vue opérationnels et administratifs des deux bâtiments.

La Secrétaire de Zone,



Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,



Christophe BASTIN